



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 30492

Texte de la question

M. Michel Terrot s'étonne des différences entre le discours républicain de M. le ministre de l'intérieur sur un Etat de droit et sa méthode qui conduisent des fonctionnaires de police à ne pas intervenir pendant la mise à sac de sept autocars et d'une rame TGV par quelques voyous. Il souhaite connaître le nombre précis d'interpellations effectuées par ses services après les exactions commises récemment à Paris par les supporters d'un club de football et les mesures qu'il entend prendre afin que de tels scandaleux événements ne se reproduisent plus.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, le dispositif de sécurité mis en place lors des rencontres de football au Parc des princes a fait preuve de son efficacité, en particulier lors de la Coupe du monde en 1998. A l'occasion du match du 4 mai dernier, le dispositif de sécurité fort d'environ 1 000 policiers a permis d'éviter de graves affrontements susceptibles de se produire compte tenu de l'extrême tension régnant entre les supporters des deux clubs. Le concours efficace apporté par la RATP a été déterminant pour assurer le transport et l'encadrement de plus de 700 supporters marseillais. Le caractère violent d'un certain nombre d'entre eux excluait en effet le recours aux moyens habituels de transport. Les services de police ont procédé à vingt-cinq interpellations. Douze personnes ont été déférées au parquet à l'issue de leur garde à vue. Onze ont été citées à comparaître devant le tribunal correctionnel et un mineur a été mis en examen. La dégradation de sept autobus a montré la nécessité d'améliorer la prise en charge des supporters à risque dans leurs déplacements, avant et après la rencontre. Ainsi, à l'initiative du préfet de police, une concertation approfondie a été menée avec la Ligue nationale de football, le club Paris-Saint-Germain, la RATP, la SNCF et les services de police concernés, afin d'évaluer le moyen le plus sûr pour acheminer les groupes de supporters visiteurs jusqu'au stade et pour assurer leur retour. Les services de police encadreront encore plus étroitement ces groupes, dès leur arrivée dans la capitale, afin de les empêcher de se livrer à des violences, non seulement contre les personnes, mais encore contre les moyens de transport mis à leur disposition. Néanmoins, les mesures à caractère policier ne sauraient être infiniment accrues et ne pourront jamais empêcher à elles seules tout débordement. Il importe, en effet, que la responsabilité des clubs en la matière soit clairement affirmée. Les autorités du football, particulièrement sensibilisées à la nécessité de mettre en oeuvre des solutions préventives, ont fait part de leur détermination à obtenir des clubs les plus concernés un engagement accru dans le contrôle et l'encadrement de leurs supporters, notamment à l'occasion de leurs déplacements à l'extérieur. Les dispositions prises se sont révélées particulièrement efficaces lors de la rencontre PSG/OM du 12 octobre dernier au Parc des princes. Les incidents relevés à cette occasion ont été réduits à quelques comportements individuels parfaitement maîtrisés par l'intervention des services de police.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30492

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3072

Réponse publiée le : 29 novembre 1999, page 6856